COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

11 Mai 2016 – 20 h 00 – (convocation du 3 Mai 2016)

PRESENTS : Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, Madame Pierrette QUEROL, Monsieur Régis FONTES, adjoints, Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO, Monsieur Thierry BERNARD, Monsieur Serge FALIP, Madame Colette BRUNEAU, Monsieur Gaëtan DESCAMPS, Madame Sandrine GALTIER, Madame Karine SAUVAGNAC, Madame Jeannine CASTELLANI, Madame Martine MOULY-CHARLES Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul SCARAMOZZINO.

Absents :
Madame Christine POUGALAN (excusée) donne pouvoir à Madame Pierrette QUEROL,
Madame Hélène BEDOS (excusée) donne pouvoir à Madame Sandrine GALTIER,
Monsieur Richard VERLAGUET (excusé).

DELIBERATION ADOPTANT LE REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO informe l'Assemblée Délibérante que suite à la modification du système d'évaluation des agents de la Mairie, le Régime indemnitaire annuel doit être modifié afin de prendre en compte le nouveau système d'évaluation individuelle.
Les agents contractuels, qui ne sont pas évalués, continuent à bénéficier de l'Indemnité d'Administration et de Technicité.
Les agents stagiaires et titulaires qui font l'objet d'un entretien annuel, bénéficieront de l'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante d'approuver le Régime Indemnitaire des agents de la Mairie.

Pour : 14 **Abstention : 0** **Contre : 0**

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA VERIFICATION PERIODIQUE DES EQUIPEMENTS DE SECURITE INDENCIE

Monsieur Serge FALIP informe l'Assemblée Délibérante que la vérification périodique des équipements de sécurité incendie est une compétence que la Communauté de Communes Grand Orb a restituée aux communes lors du Conseil Communautaire du 23 mars 2016.
La prestation consiste en une vérification annuelle des poteaux et bouches d'incendie, comprenant des essaies de fonctionnement.

Une consultation a été lancée et deux entreprises ont remis une offre dans les temps :

- La SAUR pour un montant de 55 € HT par poteau, soit 990 € HT pour les 18 poteaux de la Commune.
- L'APAVE propose un montant forfaitaire annuel de 550 € HT pour l'ensemble des poteaux de la Commune.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante de retenir l'APAVE pour un montant annuel de 550 € HT.

Pour : 14 **Abstention : 0** **Contre : 0**

CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX SITUES SUR LA PARCELLE A266

Monsieur Gaëtan DESCAMPS informe l'Assemblée Délibérante que l'acquisition de la parcelle A266 a pour objet la création d'un parking en lieu et place de l'immeuble existant.
Les travaux nécessitent la participation de plusieurs corps de métiers, ce qui rend indispensable le choix d'un Maitre d'œuvre.
Compte tenu du montant des études et de connaissance des tarifs appliqués règlementairement, le choix du maitre d'œuvre peut être réalisé sans mise en concurrence préalable.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante, de confier à l'Atelier Architecture Bernard Chevalier, le montant du cahier des charges pour les travaux nécessaires à la démolition de l'immeuble ainsi qu'à la création d'un parking, aux tarifs règlementaires.

Pour : 14 **Abstention : 0** **Contre : 0**

CHOIX DU PRET POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE A3921

Madame Pierrette QUEROL informe l'Assemblée Délibérante que plusieurs établissements bancaires ont été contactés afin qu'ils remettent leurs meilleures propositions de prêts à taux fixe, pour montant global de 125 000 €.

Le Crédit Agricole du Languedoc a remis les propositions suivantes :

- Durée de 7 ans, taux 1.02 %, échéance annuelle 18 593.11 €, coût total 5 152 €
- Durée de 10 ans, taux 1.38 %, échéance annuelle 13 468.25 €, coût total 9 682 €
- Durée de 20 ans, taux 2%, échéance annuelle 7 644.59 €, coût total 27 892 €

La Caisse d'Epargne du Languedoc a remis les propositions suivantes :

- Durée de 8 ans, taux 1.46 %, échéance annuelle 16 583.72 €, coût total 7 669.76 €
- Durée de 9 ans, taux 1.57 %, échéance annuelle 14 920.44 €, coût total 9 283.96 €
- Durée de 10 ans, taux 1.68 %, échéance annuelle 13 605.56 €, coût total 11 055.60 €

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de choisir la proposition du Crédit Agricole pour une durée de 20 ans au taux fixe de 2%.

Pour : 14 **Abstention : 0** **Contre : 0**

DELIBERATION APPROUVANT LA REPARTITION DES SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Thierry BERNARD expose à l'Assemblée Délibérante qu'après étude des dossiers de demandes de subventions remis par les associations, la répartition des subventions est la suivante :

- As du volant : 250 €
- Boule indépendante : 700 €
- Comité de Jumelage : 650 €
- Danse Club Pays d'Orb : 300 €
- Evasion : 300 €
- H'S Team Country : 1 500 €
- L'Enfant Lire : 2 000 €
- Les Chênes Verts : avantages en nature, matériel informatique...
- Les Petits Marrons : 200 €
- Lotus Energy : 150 €
- Les Tuquettes : 250 €
- La Ligue contre le cancer : 200 €

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'approuver cette répartition.

Pour : 14 **Abstention : 0** **Contre : 0**

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A DEPOSER UN DOSSIER DE FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIL) 2016

Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, informe l'Assemblée Délibérante que l'Etat met à disposition des Collectivités, un Fonds de soutien destiné aux communes remplissant un rôle de bourg-centre.

Deux dossiers en cours, pourraient prétendre à cette enveloppe :

- La réalisation d'un City Stade et de deux aires de jeux
- L'acquisition et l'aménagement d'un terrain pour la création d'un parking permettant de redynamiser le commerce indépendant du centre Bourg.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblé Délibérante de l'autoriser à déposer deux dossiers au titre du FSIL 2016.

Pour : 14 **Abstention : 0** **Contre : 0**

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A DEPOSER UN DOSSIER DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND ORB

Madame Karine SAUVAGNAC informe l'Assemblée Délibérante que la Communauté de Communes met à disposition des Collectivités, un Fonds de concours qui permet une participation de l'Intercommunalité aux projets communaux inscrits parmi les 32 actions prioritaires de l'intercommunalité.

Le City Stade et les 2 aires de jeux répondent à l'axe 2 du projet de territoire intercommunal : une cohésion territoriale, ferment du vivre ensemble intercommunal.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblé Délibérante de l'autoriser à déposer une demande de fonds de concours 2016 pour la création d'un City Stade et de 2 aires de jeux.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

DELIBERATION RENOUVELANT LE CONTRAT DE CAPTURE ET DE GESTION DE FOURRIERE ANIMALE

Madame Sandrine GALTIER informe l'Assemblée Délibérante que le contrat de capture et de gestion de fourrière animale qui nous lie avec la société SACPA arrive à terme.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblé Délibérante de renouveler le contrat pour une durée d'1 an, renouvelable 3 fois dans l'attente de la mise en place d'une gestion intercommunale.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REGENERATION DU COURT DE TENNIS

Monsieur Thierry BERNARD informe l'Assemblée Délibérante qu'il est nécessaire d'entreprendre la régénération du court de tennis afin de réhabiliter cette installation sportive.

Seules quelques entreprises en France sont équipées de la Norme NF-P 90-110 de 2008 en matière de construction et d'entretien des courts de tennis.

Deux entreprises ont été consultées.

- Entreprise Franck WITZEL : qui n'est pas venue au rendez-vous de visite sur place du court de tennis.
- France Réalisations, qui, après étude sur photos, a remis une offre pour un montant de 2 965 € HT.

Compte tenu du montant des travaux dans un domaine peu concurrentiel, il est proposé d'accepter l'offre de France Réalisations au montant de 2 965 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de retenir l'entreprise France Réalisations pour un montant de 2 965 € HT.

Pour : 14 **Abstention : 0** **Contre : 0**

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA SIGNALISATION HORIZONTALE

Madame Sandrine GALTIER informe l'Assemblée Délibérante qu'il est nécessaire de refaire la signalisation horizontale de certains endroits de la Commune. Notamment les parkings Etienne PASCAL et de la Poste mais aussi de différentes rues.

Une consultation a été lancée et deux entreprises ont remis une offre dans les temps :

- Entreprise AMPS qui propose un devis de 5 218.50 € HT.
- Signaux Girod Sud Est qui propose un devis de 8 128.40 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de retenir l'entreprise AMPS pour un montant de 5 218.50 € HT.

Pour : 14 **Abstention : 0** **Contre : 0**

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A DEPOSER DES DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION D'AMENAGEMENTS D'ESPACES PEDAGOGIQUES

Monsieur Régis FONTES informe l'Assemblée Délibérante qu'en partenariat avec l'Office National des forêts (ONF), des aménagements d'espaces pédagogiques le long de la voie verte sont envisageables. Il s'agit de réaliser des jardins méditerranéens à vocation pédagogique pour les enfants et les amoureux de la nature.

Des subventions peuvent être obtenues pour la réalisation de tels projets.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de l'autoriser à solliciter des subventions auprès des partenaires publics.

Pour : 14 **Abstention : 0** **Contre : 0**

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 21H30

Le Maire